



# Restriction d'eau

Madame, Monsieur,

Les conditions climatiques de ces derniers mois ont pour conséquence que les sources alimentant le réseau d'eau des Ponts-de-Martel sont tarées.

Dans cette situation, notre localité est alimentée en eau de secours par la conduite de la ville de La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, la ville de La Chaux-de-Fonds a les mêmes problèmes que bien d'autres communes et peine à nous procurer l'eau nécessaire.



**De ce fait et jusqu'à nouvel avis, le Conseil communal interdit le lavage de tout véhicule sur le territoire communal des Ponts-de-Martel, ainsi que l'arrosage de pelouses ou le remplissage de piscines.**

De manière générale, **le Conseil communal invite la population à économiser l'eau et faire preuve de bon sens, même pour des cas non cités plus haut.**

Lors d'une précédente mesure de restriction d'eau, le Conseil communal avait malheureusement dû constater que la situation s'était dégradée, plutôt que de s'améliorer. Effectivement, à la réception de la décision du Conseil communal, une majorité de personnes s'était empressée de laver « une dernière fois » leur véhicule, arroser leur jardin, etc...

**De ce fait, nous vous prions de traiter cette présente décision de restriction d'eau avec effet immédiat.**

Nous espérons que la situation s'améliorera rapidement et vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et les mesures que vous prendrez.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la situation et nous espérons pouvoir bientôt lever la présente décision.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Conseil communal